



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération des Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 08 FEVRIER 2024**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 26 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 12
Nombre de procuration : 04

Extrait n°BC-02-2024-024

Objet : Approbation de l'affectation des crédits initialement destinés au Pass Numérique à un nouveau projet d'inclusion numérique s'inscrivant dans la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble ».

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian PALIN, Thierry MARÉCHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
En cours de séance : Christian RAPHA.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia PALMONT à Bruno NESTOR AZEROT, Germain DUTON à Christian PALIN ;
En cours de séance : Sainte-Rose CAKIN à Thierry MARECHAL, Jean-Louis MARIE-LOUISE à Christian VERNEUIL.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Charles CARISTAN, Chantal MAIGNAN, Jean-Christophe BOULANGÉ.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 juillet 2019 n°CC-07-2019-098 autorisant le Président de CAP Nord Martinique à répondre à l'appel à projets « déploiement des Pass numériques lancé par l'Etat ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 3 novembre 2022 n°BC-11-2022-236 approuvant la contribution financière de CAP Nord Martinique à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la mission relative à l'Accompagnement au déploiement des « Pass numériques » sur le territoire de CAP Nord Martinique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 avril 2023 n°CC-04-2023-095 validant la stratégie de déploiement du pass numérique ;

Considérant que pour venir en aide aux nombreux habitants du Nord en difficulté dans la pratique du numérique, la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) a décidé de déployer le dispositif « Pass Numériques » sur son territoire. Ce dispositif permet l'acquisition des compétences de base (démarches en ligne, envoi de courriers électroniques, traitement de texte...) dans des lieux préalablement labellisés « APTIC ». Il se matérialise par des carnets de chèques (sur le modèle des tickets restaurants), d'une valeur de 10 euros chacun, qui donneront accès à des services d'accompagnement numérique ;

Considérant qu'afin de déployer cette opération, CAP Nord Martinique a signé une convention pour l'octroi d'une subvention pour :

- Le cofinancement de l'ingénierie – Assistance au déploiement (28 585,65 €),
- L'achat d'environ 15 000 « pass numériques » (95 285,50 €) ;

Considérant qu'en novembre 2022, CAP Nord Martinique et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) ont signé une convention spécifique en vue de bénéficier de cet accompagnement en ingénierie qui a été confiée à la Société IDATE pour une durée de 3 mois ;

Considérant que le Conseil Communautaire du 27 avril 2023 a validé la stratégie de déploiement du pass numérique.

Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées :

➤ De Mai à novembre 2023 :

- Mobilisation des acteurs de médiation numérique, des partenaires, des villes (CCAS, médiathèque ...), signature de conventions en octobre avec huit villes et trois acteurs de médiation déjà labellisés APTIC Exo 75 (Case Pilote), émergence des quartiers (Robert), Martinique Nord Média (Lorrain),
- Mobilisation du Service Communication de CAP Nord Martinique pour la préparation des supports et communication grand public et supports pour les prescripteurs,
- Lancement de consultation - marché public pour l'achat des pass numériques : Marché classé sans suite, aucune offre n'ayant été déposée.

- De septembre à novembre 2023 : La Direction de la commande publique de l'EPCI a tenté d'organiser sans succès, un sourcing y compris auprès des entreprises qui ont retiré un dossier de candidature. Le cahier des charges a tout de même été retravaillé pour une nouvelle consultation ;

Considérant que dans un courrier adressé au Président de CAP Nord Martinique reçu le 21 décembre 2023, l'ANCT annonce l'arrêt définitif du déploiement du dispositif pass numérique compte tenu des éléments suivants :

- La mise en œuvre du dispositif a été :
 - Fortement impactée par la crise sanitaire et la fermeture des lieux de médiation numérique,
 - Freinée par des contraintes juridiques et logistiques (commande et livraison des Pass numériques, labellisation des lieux de médiation numérique, mise en place de régies de distribution, etc).
- Les collectivités lauréates ont régulièrement informé l'ANCT des difficultés rencontrées et du manque de résultats constaté. Il en résulte, en décembre 2023, que :
 - Plus de la moitié des collectivités lauréates ont mis un terme, avant la fin de leurs conventions avec l'ANCT, au déploiement du dispositif Pass numériques,
 - Les collectivités ont réellement acheté moins de la moitié des Pass prévus.
- L'arrivée des conseillers numériques, à compter de 2021, a par ailleurs rapidement démontré le peu d'efficacité du dispositif Pass numérique ;

Considérant que compte tenu de la subvention déjà attribuée à CAP Nord Martinique, l'ANCT propose deux options pour 2024 :

- Option 1 : Mener un projet territorialisé d'inclusion numérique en cohérence avec la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble ». Après validation dudit projet par l'ANCT, les sommes restantes disponibles pourront être mobilisées dans le cadre du nouveau conventionnement.
- Option 2 : Restituer les crédits à l'ANCT ;

Considérant que si l'option 1 est sélectionnée, le nouveau projet territorialisé d'inclusion numérique devra répondre à l'un des axes suivants :

- Axe 1 : Territorialiser la politique publique d'inclusion numérique :
 - Etablir un diagnostic territorial,
 - Rédiger une feuille de route territoriale d'inclusion numérique,
 - Bénéficier d'un appui juridique à la structuration d'une gouvernance.
- Axe 2 : Déployer une gamme d'outils accessibles à tous les médiateurs numériques pour assurer un développement des compétences tout au long de la vie :

- Structurer ou soutenir une filière locale et solidaire de reconditionnement de matériel informatique,
 - Contribuer au déploiement des outils mis à disposition des médiateurs et aidants numériques (Aidants Connect, La Base, Espace Coop),
 - Financement de la certification Pix de bénéficiaires accompagnés.
- Axe 3 : Soutenir les acteurs du secteur dans leurs travaux de structuration de la filière professionnelle et renforcer l'adéquation des formations aux réalités opérationnelles :
- Mettre en place des actions de formation et/ou de sensibilisation à l'inclusion numérique auprès de professionnels : agents publics, salariés associatifs,
 - Accompagner vers la labellisation Qualiopi des structures de médiation numérique.
- Axe 4 : Collecter et partager des données structurées pour mieux adapter, au fil de l'eau, la politique d'inclusion numérique aux réalités locales et nationales :
- Animer un groupe de travail autour de la standardisation des jeux de données de la médiation numérique,
 - Recenser et valoriser les données de l'inclusion numérique de son territoire ;

Considérant l'estimation de la consommation de la subvention reçue :

Subvention ANCT conventionnée : 123 900,00 €	100 % versés- janvier 2020
Ingénierie IDATE : 5 231,80 €	Part de subvention à reverser-facture de l'ANCT en attente de paiement
Solde de subvention non consommée : 118 668,20 €	

Considérant qu'outre le bilan de l'opération et la consommation de la subvention, Il est demandé à CAP Nord Martinique de transmettre à l'ANCT **avant le 15 février 2024**, la décision de restitution des crédits non utilisés à l'ANCT ou de leur affectation à un projet d'inclusion. Le bilan définitif de la consommation de la subvention allouée devra prendre la forme d'un état des dépenses réalisées, attesté par le comptable public ;

Considérant que les membres de la Commission Emploi, Développement Social et Politique de la Ville, réunis le 23 janvier 2024 ont émis un avis favorable sur l'élaboration d'un nouveau projet d'inclusion numérique s'inscrivant dans la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble ». Ce projet sera construit avec la Direction du Développement du Numérique de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique ;

Considérant que les membres de la Commission mixte subvention-finances, réunis le 07 février 2024, ont émis un avis favorable sur l'élaboration d'un nouveau projet d'inclusion numérique s'inscrivant dans la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble » ainsi que sur l'affectation des crédits à un nouveau projet d'inclusion numérique s'inscrivant dans la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble » ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De prendre acte des avis favorables des Elus des Commissions, Emploi, Développement Social et Politique de la Ville et mixte Subvention - Finances, de CAP Nord Martinique.

Article 2 :

D'approuver l'affectation des crédits, initialement alloués au déploiement des Pass Numériques, à un nouveau projet d'inclusion numérique s'inscrivant dans la feuille de route 2023-2027 « France Numérique Ensemble ».

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 07 mars 2024

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT